
[Mise en œuvre de mesures compensatoires hors emprises sur les secteurs 2, 3 et 4 - site 8 : Vallée de l'Agache à Oisy-le-Verger \(62\) et Vallée de la Sensée à Aubigny-au-bac \(59\)](#)

[Imprimer](#)

Logo

Image

Deadline

13 septembre 2022

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire

Contenu

Vous trouverez ci-dessous le lien vers "lacentraledesmarchés.com" :

<https://centraledesmarches.com/marches-publics/Compiegne-SOCIETE-DU-CANAL-SEINE-NORD-EUROPE-Mise-en-oeuvre-de-mesures-compensatoires-hors-emprises-sur-les-secteurs-2-3-et-4-site-8-Vallee-de-l-Agache-a-Oisy-le-Verger-62-et-Vallee-de-la-Sensee-a-Aubigny-au-bac-59/7035448>

Détail de la consultation

Date et heure limite de remise des plis :12/09/2022 12:00 (heure de Paris) 

Référence :

22TRI092 LIEN [PLACE](#)

Intitulé :

Mesures compensatoires hors emprises sur les secteurs 2,3 et 4 pour le projet du Canal Seine-Nord Europe

Objet :

L'objet de la présente consultation est de sélectionner une entreprise afin de réaliser des mesures compensatoires dans le cadre du projet de construction du Canal Seine-Nord Europe. Le périmètre de la présente consultation concerne un site localisé en dehors des emprises du projet, en vue de

compenser les impacts des travaux préliminaires (diagnostics archéologiques et sondages géotechniques) sur les secteurs 2, 3 et 4. Les prestations de la présente consultation, devront être réalisées au sein du site identifié « Vallée de l'Agache à Oisy-le-Verger et Vallée de la Sensée à Aubigny-au-Bac ». Les prestations consistent en la réalisation de terrassement, de restauration de milieux et de génie écologique : création de mares et de roselières, déboisements, plantations, restauration de zones humides, aménagements en faveur de la faune, etc. Le détail des prestations à réaliser est repris au sein du dossier de consultation.

Organisme :

SOCIETE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE (60200 - COMPIEGNE)

Visibilité

Public

Fiche signalétique obligatoire

Désactivé

[Imprimer](#)

Territoires

[Hauts-de-France](#)